

## BAREME DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARBITRAGE 2023 - 2024

### Indemnités de déplacement :

Le calcul de la distance correspond à un trajet de mairie à mairie. Réalisable sur Internet, la base de calcul doit être celle de la distance la plus rapide.

Pour un déplacement nécessitant un passage par la Suisse, le calcul du trajet doit être celui de la distance la plus courte.

<b>Distance Aller</b>	<b>Tarifs</b>
De 0 à 10 Km	34 €
De 11 à 20 Km	35 €
De 21 à 30 km	39 €
De 31 à 40 km	40 €
De 41 à 50 Km	42 €
De 51 à 60 km	47 €
+ de 60 km	0,89 € du km/aller

### Prestations (frais match et frais d'équipement) :

<b>Catégorie</b>	<b>Tarifs</b>
Seniors D1 – Coupe D1	35 €
Seniors D2	33 €
Seniors D3/D4/D5 – Coupe D2/Féminines	31 €
U20	28 €
U17 – Coupe U17	25 €
U15 – Coupe U15	23 €
U15F – U18F – Coupe	23 €
Féminines / Futsal / Coupe	25 €

### Arbitre Assistant :

Forfait A + B : 62 €

Forfait A - Déplacement seul : 34 €

### Rappel Important :

Si vous déclarez le terrain impraticable ou si le terrain fait l'objet d'un arrêté municipal, vous ne percevrez que les frais de déplacement. Ceci est aussi valable pour les arbitres assistants.

Si vous arrivez en retard, et que le match a débuté, vous ne pouvez vous imposer pour arbitrer et vous ne percevez aucune indemnité.

Les feuilles de match sont contrôlées, les kilomètres et le montant reçu par les arbitres doivent y figurer. Tout manquement fera l'objet d'une enquête et les montants indûment perçus seront passibles de sanctions administratives et/ou sportives.